

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 14 novembre 2013

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme REVEL (représentée par M. BON).

Membres excusés : (4) M. BARRON, M. EL HASSOUNI, Mme HERVIEU, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 6 novembre 2013

Délibération n° : 59-2013

Objet : Centre social des Bourroches – avenant convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales

Les centres sociaux bénéficient d'un agrément de la Caisse d'allocations familiales délivré pour une durée déterminée.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or a agréé le Centre social des Bourroches pour une durée de 3 ans, du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2013.

Compte tenu des changements intervenus au sein de l'équipe du centre social, la CAF de Côte d'Or a accepté de prolonger la durée de cet agrément afin que le nouveau contrat de projet puisse être élaboré dans les meilleures conditions.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration :

- valident l'avenant à la convention d'objectifs et de financement conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or et le Centre Communal d'Action Sociale, concernant l'animation collective famille et l'animation globale du centre social des Bourroches pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 30 avril 2014 ;
- autorisent le Président à signer l'avenant.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DISH : 1
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

19 NOV. 2013



Nathalie POPADYAK



PUBLIÉ LE 15 NOV. 2013